

N°: GU **2256** ONSSA/DIL/DIC/SHIC

Rabat, le

01 JUIN 2018
HOMOLOGATION
(Valable jusqu'au : 01/04/2028)

Vu la loi N° 25-08 portant création de l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires, promulguée par le dahir N° 1-09-20 du 22 Safar 1430 (18 février 2009):

Vu la loi n° 42-95 relative au contrôle et à l'organisation du commerce des produits pesticides à usage agricole, promulguée par le Dahir n°1-97-01 du 12 Ramadan 1417 (21 Janvier 1997) telle qu'elle a été modifiée et complétée:

Vu le Dahir du 12 rabii II 1341 (2 décembre 1922) portant règlement sur l'importation, le commerce, la détention et l'usage des substances vénéneuses et les Dahirs qui l'ont modifié ou complété:

Vu le Décret n° 2-99-105 du 18 moharrem 1420 (5 mai 1999) relatif à l'homologation des produits pesticides à usage agricole:

Vu le Décret n°2-01-1343 du 28 Joumada II 1422 (17 septembre 2001) instituant la commission des pesticides à usage agricole:

Vu la décision du Ministre de l'Agriculture et de la Pêche Maritime N°4072 ONSSA/DG du 15 juillet 2013 relative à la délégation de signature des décisions d'homologation et d'agrèments des pesticides à usage agricole:

Après avis de la Commission des Pesticides à Usage Agricole réunie le 02/04/2018.

Nom commercial :	FLYCAP MASS
Matière(s) active(s) :	1,5-Diaminopentane (0,19%) Ammonium acétate (43,49%) Triméthylamine Hydrochloride (4,1%)
Formulation :	Produit diffuseur de vapeur (VP)
Classification toxicologique :	C
Numéro d'homologation :	F05-4-031
Détenteur du produit :	SAOAS
Fournisseur :	GREEN UNIVERSE AGRICULTURE

Usages autorisés :

Usage(s)		Dose(s) P.C
Agrumes	Cératite	40 pièges/ha



ONSSA
LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'OFFICE
NATIONAL DE SÉCURITÉ SANITAIRE
DES PRODUITS ALIMENTAIRES
JÂNATI Abdellah



EN 32*/HP-HM/12/B